

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3053

22 octobre 2014

SOMMAIRE

7ème Quai Luxembourg S.A.	146498	Building Consulting	146504
AB Services S.A.	146500	CB Properties S.à r.l.	146501
Adriel S.à r.l.	146499	Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	146502
A.H.T.	146499	Cessimoco S.à r.l.	146502
Airport Development Corporation S.à r.l.	146500	CMP German Opportunity	146501
Alison Holdco S.à r.l.	146501	Compo AcquiCo S.à r.l.	146507
A. Menarini Participations Dresden S.A.	146500	Compo Co-Invest S.à r.l.	146506
Archstone Management Germany S.à r.l.	146499	Delphi International S.à r.l.	146499
Balny S.A.- SPF	146503	Direl HoldCo S.à r.l.	146501
Banque Degroof Luxembourg S.A.	146506	Druster HoldCo S.à r.l.	146502
Bay Partners XI Luxembourg S.à r.l.	146498	Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.	146533
Beekbaarimo S.A.	146504	Molex Foreign Investments II S.à r.l.	146533
Belgravia European Properties 2	146507	Office Portfolio Minerva III Sàrl	146513
Beta Participations	146507	O'Neill Brand S.à r.l.	146507
BGL BNP Paribas	146502	Panhelux S.à r.l.	146516
BK Properties S.à r.l.	146505	Peinture KUHN S.à r.l.	146515
Blassan Finance S.à r.l.	146506	Prime Credit 9 S.à r.l.	146522
Blue Gem Luxembourg 1 D S.à r.l.	146503	Reinet Fund Manager S.A.	146544
Blu Invest S.A.	146506	Ridge Wind Holdings S.à r.l.	146509
Blu Invest S.A.	146505	Sete Holdings S.à r.l.	146508
BNP Paribas Fortis Funding	146503	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.à r.l.	146498
Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie GE- RARD & Cie	146505	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VII S.à r.l.	146498
Bourbon Services Luxembourg S.à r.l. ..	146505	soft-carrier s.a.	146500
Brasseur Immo S.A.	146504	Stam Rei SCA	146498
Bressaglia Immobilière S.à r.l.	146504	Vortec S.A.	146540

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014143050/10.

(140162577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014143051/10.

(140162582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Bay Partners XI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bay Partners XI Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014143927/11.

(140163945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

7ème Quai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 67.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 7^{ème} QUAI LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014143823/11.

(140163403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Stam Rei SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.159.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 16 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014143104/12.

(140161931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Archstone Management Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

L'avis de mise en liquidation du fonds commun de placement a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Archstone Management Germany S.à.r.l.

Référence de publication: 2014143864/9.

(140163929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Adriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143852/9.

(140164317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

A.H.T., Société Anonyme.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 40.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLDING A.H.T. SA

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2014143849/11.

(140163732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Delphi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.656.690.125,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.704.

EXTRAIT

En date du 5 septembre 2014, l'associé unique de la Société, Delphi International Holdings S.A.R.L., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est sis Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.369, a approuvé (i) la démission de M. Jason Michael HOLLAR de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 5 septembre 2014 et (ii) la nomination de M. Joseph Russell MASSARO, né le 9 décembre 1969 à Arlington, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5725 Delphi Drive, 48098 Troy, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet à compter du 5 septembre 2014 et pour une durée illimitée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. David Matthew SHERBIN, gérant de catégorie A;
- M. Bradley Allan SPIEGEL, gérant de catégorie A;
- M. Jean-Michel PAUMIER, gérant de catégorie B;
- Mme Isabelle Marthe Odette VAGNE, gérant de catégorie B; et
- M. Joseph Russell MASSARO, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014143836/25.

(140163169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

soft-carrier s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 68.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143843/10.

(140163643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

A. Menarini Participations Dresden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 116.223.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12/09/2014.

Référence de publication: 2014143845/10.

(140163926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

AB Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.
R.C.S. Luxembourg B 75.740.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3737 Rumelange, le 22 juillet 2014.

Monsieur André Bousser

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014143876/12.

(140164211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Airport Development Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.187.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 18 août 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts, en date du 18 août 2014 avec effet au 28 février 2014, ADC Management Ltd, une limited company existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques avec siège social à 2nd floor, Palm Grove House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 218225, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 20.000 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 USD chacune, à ADC Capital Inc., une société limitée constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à 2nd floor, Palm Grave House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 1810447.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014143854/22.

(140164301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

CB Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 159.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144001/10.

(140163951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

CMP German Opportunity, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 157.944.

L'adresse du gérant Guido van Berkel, a changé et est désormais au 19a, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144011/11.

(140163750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Alison Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.376.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alison Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2014143857/15.

(140163904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Direl HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.478,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.935.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Heiko Dimmerling, Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Direl HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014144045/18.

(140164241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 106.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144003/9.

(140163914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Cessimoco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 8.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144005/10.

(140164060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 juin 2014

Le Conseil d'administration:

- prend acte du fait que suite au départ au 31 août 2014 de Madame Anne Kayser, cette dernière ne sera plus membre du Comité de direction de la banque avec effet à cette même date.

- nomme Monsieur Fabrice Cucchi comme membre du Comité de direction avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Demeurant tous professionnellement 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

BGL BNP Paribas

Martine MULLER

Secrétariat Général

Référence de publication: 2014144663/17.

(140164770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Druster HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.929.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Heiko Dimmerling, Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changés. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Druster Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2014144046/18.

(140163990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Blue Gem Luxembourg 1 D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.025,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014144639/12.

(140164782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

BNP Paribas Fortis Funding, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.784.

La liste des signatures autorisées au 15 septembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Pour BNP Paribas Fortis Funding

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Harald Thul

Mandataire

Référence de publication: 2014144672/15.

(140165080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Balny S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.557.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «BALNY S.A., SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 septembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12197.

- que la société «BALNY S.A., SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62 557,

constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 249 du 16 avril 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2375 du 5 novembre 2010,

se trouve à partir de la date du 10 septembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 14 août 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144652/27.

(140164686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Building Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 164.029.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014144651/10.

(140164903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Bressaglia Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 10, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.956.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bressaglia Immobilières S.à r.l.

Référence de publication: 2014144648/10.

(140165293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Beekbaarimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.748.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2014

Est nommé nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Audiex S.A., société anonyme, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg en remplacement de Compagnie de Révision démis de sa fonction de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144656/14.

(140164568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Brasseur Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.009.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juillet 2014

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires que:

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée d'un an, les mandats d'administrateurs de Madame Simone Retter, de Monsieur Jean-Paul Goerens, demeurant professionnellement au 14, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, et de Monsieur André Meder. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée d'un an, le mandat de commissaire aux comptes de la société Lux Fiduciaire Consulting S.à.r.l. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

BRASSEUR-IMMO S.A.

Simone Retter

Référence de publication: 2014144647/20.

(140164665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie GERARD & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Obercorn, 174, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 17.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144644/9.

(140164927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Bourbon Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 158.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144645/9.

(140165258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

BK Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 189.674.

—
EXTRAIT

En date du 17 septembre 2014, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Travis Management S.A., en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144666/17.

(140165091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Blu Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 151.513.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 07 juillet 2014 que:

- Monsieur Vincent CORMEAU a démissionné de sa fonction d'administrateur.
- La société Lexington Governance Limited, Registre de Londres, 08454544, ayant son siège à Londres NW1 1JD, Royaume-Uni, 41, Chalton Street, représenté par Monsieur Andrew Simon Davis, né le 28 juillet 1963 à Londres, Royaume-Uni, et domicilié professionnellement au 41, Chalton Street, NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Vincent CORMEAU. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2019.
- Les mandats de Madame Laurence BARDELLI et de Monsieur Vincent WILLEMS ont été prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.
- Madame Laurence BARDELLI a été nommée Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014144670/19.

(140165133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Blassan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 81.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144668/10.

(140165152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 25.459.

La liste des signatures au 4 septembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144653/10.

(140165119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Blu Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 151.513.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2014 que:

- SER.COM S.à r.l., B 117942, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 19 boulevard Grande-duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de M. Hanspeter KRAMER, démissionnaire.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144669/14.

(140164727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Compo Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 161.245.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Heiko Dimmerling, Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changés. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

L'associé de la Société, Triton III LuxCo A11 S.à r.l., a changé sa dénomination en Colada Holdco S.à r.l. et a transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compo Co-Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2014144687/20.

(140164637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Belgravia European Properties 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.435.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144661/9.

(140164916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Beta Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 63.916.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014144662/11.

(140164541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Compo AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,03.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.796.

EXTRAIT

L'associé de la Société, Triton III MidCo 11 S.à r.l., a changé sa dénomination en compo Co-Invest S.à r.l. et a transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compo AcquiCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014144686/13.

(140164649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

O'Neill Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 153.237.

Beschluss des alleinigen Aktionärs vom 15. September 2014

Der alleinige Aktionär der O'Neill Brand S.à r.l. hat entschieden:

i) Patrick Thevenoux, geboren am 1. Februar 1965, mit der Adresse 66, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg von seiner Funktion als Geschäftsführer des Unternehmens ab 16. September 2014 zu entbinden.

iii) Benoît Nasr, geboren am 26. Mai 1975, mit der Adresse 165, route d'Arlon, L-8009 Strassen als Geschäftsführer des Unternehmens ab 16. September 2014 zu ernennen. Mit dem Unterschriftsberechtigung: Im falle der Ernennung eines Alleingeschäftsführers wird die Gesellschaft Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift dieses Geschäftsführers sowie durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der (denen) der Geschäftsführer eine solche Zeichnungsvollmacht erteilt hat, in den Grenzen dieser Vollmacht, verpflichtet. Im falle der Leitung der Gesellschaft durch eine Gesamtgeschäftsführung wird die Gesellschaft Dritten gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift von zwei beliebigen Geschäftsführern sowie durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der (denen) die Gesamtgeschäftsführung eine solche Zeichnungsvollmacht erteilt hat, in den Grenzen dieser Vollmacht, verpflichtet.

Luxemburg, den 16 September 2014.

Référence de publication: 2014145005/21.

(140164582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Sete Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 166.382.

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Butterfield Bank (Cayman) Limited, société anonyme dûment enregistrée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social 68, Fort Street, Grand Cayman, KY1-1107, Iles Cayman, inscrite auprès du Registre des Sociétés de George Town sous le numéro 15.657 (l'«Associé Unique»), en tant qu'Associé Unique de Sete Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 628 du 9 mars 2012, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1866.382 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Jean SECKLER en date du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 2998 du 11 décembre 2012, depuis sa constitution (les «Statuts»).

représentée par Mme Hilary Fitzgibbon, salariée, demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(I) L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de telle sorte que les décisions ont pu valablement être prises concernant tous les points de l'ordre du jour.

(II) L'ordre du jour sur base duquel les résolutions devaient être prises est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 4.950.000,-) de manière à le faire passer de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à un montant de cinq millions euros (EUR 5.000.000,-) par l'émission de quarante-neuf mille cinq cents (49.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»);

2. Souscription par l'Associé Unique et paiement des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises pour un prix total de souscription de quatre millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 4.950.000,-) par un apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible d'un montant de six millions cinquante-six mille six sept cent vingt-et-un francs suisses (CH 6.056.721.-) équivalent en euros à un montant de quatre millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 4.950.000,-) détenue par l'Associé Unique contre la Société, et approbation de l'évaluation d'un tel apport en nature; allocation d'une somme égale à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société et affectation du solde à un compte prime d'émission de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts de la Société.

4. Divers

L'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 4.950.000,-) de manière à le faire passer de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à un montant de cinq millions euros (EUR 5.000.000,-) par l'émission de quarante-neuf mille cinq cents (49.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Libération

Ensuite, l'Associé Unique, dénommé et représenté tel que mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales ainsi émises pour un prix total de souscription de quatre millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 4.950.000,-) et a déclaré payer entièrement la somme de l'augmentation du capital social ci-dessus par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport en Nature») six millions cinquante-six mille six sept cent vingt-et-un francs suisses (CH 6.056.721.-) équivalent en euros à un montant de quatre millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 4.950.000,-) sur base du taux de change d'un euro (EUR 1,-) pour un franc suisse virgule vingt-deux centimes et trois cent cinquante-huit millièmes (CH 1,22358).

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, a déclaré qu'il est le détenteur et le propriétaire unique de l'Apport en Nature, que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au

libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Preuve de la détention de l'Apport en Nature par l'Associé Unique a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire, a ensuite déclaré que l'Apport en Nature a été évalué à six millions cinquante-six mille six sept cent vingt-et-un francs suisses (CH 6.056.721.-) dans une déclaration signée par les représentants de la Société et par les représentants de l'Associé Unique, dont une copie, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire, devront rester annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société s'élève à cinq millions euros (EUR 5.000.000,-), divisé cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Coûts et dépenses

Les coûts, dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, daté à la date susmentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fitzgibbon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42122. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143044/81.

(140162252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Ridge Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.121.

In the year two thousand fourteen, on twenty-fifth day of July.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Hg Renewable Power Partners L.P., a limited partnership incorporated in the United Kingdom, whose registered office is at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL and registered under number LP010721 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline Pimpaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 24 July 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ridge Wind Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixty-two thousand two hundred pounds sterling (GBP 62,200.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed, dated 23 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 July 2007 number 1430 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128121 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of 14 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 21 September 2012 number 2357.

The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1. To approve the buy-back by the Company of all the two thousand three hundred (2,300) class I shares (the "Class I Shares") held by its sole shareholder and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class I Shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the Class I Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class I Shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of two thousand three hundred pounds sterling (GBP 2,300.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-two thousand two hundred pounds sterling (GBP 62,200.-) to fifty-nine thousand nine hundred pounds sterling (GBP 59,900.-) by cancellation of all Class I Shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-).

4. To amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to approve the buy-back by the Company of all the Class I Shares held by its sole shareholder and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class I Shares.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the Class I Shares the Company, the Shareholder resolved to acknowledge that the Company holds all the Class I Shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Third resolution

The Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of two thousand three hundred pounds sterling (GBP 2,300.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-two thousand two hundred pounds sterling (GBP 62,200.-) to fifty-nine thousand nine hundred pounds sterling (GBP 59,900.-) by cancellation of all Class I Shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-). As a result of the cancellation of the Class I Shares, the Company's reserves which are available for distributions shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Class I Shares over their nominal value.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. Subscribed capital.

6.1. The share capital is set at fifty-nine thousand nine hundred pounds sterling (GBP 59,900.-), divided into:

- forty-three thousand eight hundred (43,800) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand three hundred (2,300) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand three hundred (2,300) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand three hundred (2,300) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand three hundred (2,300) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand three hundred (2,300) class F shares (the “Class F Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand three hundred (2,300) class G shares (the “Class G Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and

- two thousand three hundred (2,300) class H shares (the “Class H Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in these articles of incorporation (the “Articles”), shall have the meanings set forth below:

“Class A Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company.

“Class B Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class B Shares of the Company.

“Class C Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class C Shares of the Company.

“Class D Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class D Shares of the Company.

“Class E Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class E Shares of the Company.

“Class F Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class F Shares of the Company.

“Class G Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class G Shares of the Company.

“Class H Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class H Shares of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Fifth resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

The board of managers of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the sole shareholder by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Hg Renewable Power Partners L.P., une société immatriculée en Grande-Bretagne, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, et immatriculée sous le numéro LP010721 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Caroline Pimpaud, avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juillet 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société Ridge Wind Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de soixante-deux mille deux cents livres sterling (GBP 62.200.-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 23 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juillet 2007, numéro 1430 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128121 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 septembre 2012, numéro 2357.

L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de toutes ses deux mille trois cents (2.300) parts sociales de catégorie I (les “Parts Sociales de Catégorie I”) détenues par son associé unique et approbation de la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie I.

2. Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie I par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie I, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de deux mille trois cents livres sterling (GBP 2.300,-) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-deux mille deux cents livres sterling (GBP 62.200,-) à un montant de cinquante-neuf mille neuf cents livres sterling (GBP 59.900,-) par annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-).

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de tous pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie I détenues par son associé unique et d'approuver la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie I.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie I par la Société, l'Associé a décidé de constater la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie I, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux mille trois cents livres sterling (GBP 2.300,-) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-deux mille deux cents livres sterling (GBP 62.200,-) à un montant de cinquante-neuf mille neuf cents livres sterling (GBP 59.900,-) par annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-). En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie I, les réserves de la Société qui sont disponibles pour distribution seront réduites d'un montant égal au montant de la valeur de rachat des Parts Sociales de Catégorie I qui excède leur valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social souscrit.

6.1. Le capital social est fixé à cinquante-neuf mille neuf cents livres sterling (GBP 59.900,-) divisé en:

- quarante-trois mille huit cents (43.800) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les présents statuts (les «Statuts») ont la signification suivante:

«Associé de Classe A» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A.

«Associé de Classe B» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B.

«Associé de Classe C» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C.

«Associé de Classe D» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D.

«Associé de Classe E» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E.

«Associé de Classe F» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F.

«Associé de Classe G» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G.

«Associé de Classe H» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe H.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Le Conseil de gérance de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital à l'associé unique par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Pimpaud, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 juillet 2014. REM/2014/1656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143023/208.

(140162412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Office Portfolio Minerva III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.906.619,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.142.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Office Portfolio Minerva II SARL”, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135 145,

here duly represented by Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 19 August 2014.

Said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “Office Portfolio Minerva III S.à r.l.”, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 307 on 06 February 2008,

registered with the Trade and Register Companies of Luxembourg under B 135 142 (the “Company”).

The Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 02 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2667 on 30 October 2012;

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, request the undersigned notary to act resolutions contained into agenda as following:

Agenda:

1. Waiver of convening notice.
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
4. Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The Sole Shareholder appoints Mr. Mark Hatherly, company director, born in New Zealand on November 13th 1965, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six août.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Office Portfolio Minerva II SARL», ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135 145,

ici représentée par Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est l'associée unique («l'Associée Unique») de «Office Portfolio Minerva III SARL», ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 307 en date du 06 février 2008,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135 142 («la Société»).

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 02 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2667 en date du 30 octobre 2012.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter les points contenus dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.
4. Divers.

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de nommer Monsieur Mark Hatherly, gérant, né à Auckland, Nouvelle Zélande, le 13 novembre 1965, ayant son siège professionnel à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros (1.300.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2014. LAC/2014/41003. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142973/126.

(140161927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Peinture KUHN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3832 Schiffflange, 13, rue Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 70.002.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Peinture KUHN S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014143650/12.

(140163321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Panhelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 146.896,88.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.460.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of the month of August,
Before Us Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Panhelux Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million forty thousand euro (EUR 1,040,000), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.979, represented by Gianpiero SADDI, employee, by virtue of a power of attorney granted in Luxembourg.

Stephen James Tuddenham of 76 Pear Tree Lane, Newbury RG14 2LY who was born in Cuckfield on 31 January 1980 represented by Gianpiero SADDI, employee, by virtue of a power of attorney granted in London.

Jason Richard Long of Hideaway Corner, Edwardstone, Sudbury C010 5PT who was born in Sudbury on 20 February 1968 represented by Gianpiero SADDI, employee, by virtue of a power of attorney granted in London.

Stephen Carr Hodgson of 41 Southview Avenue, Caversham, Reading RG4 5AD who was born in Bishop Auckland on 17 April 1967 represented by Gianpiero SADDI, employee, by virtue of a power of attorney granted in London.

P5 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Gianpiero SADDI, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg.

Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entity are the shareholders (the "Shareholders") which are the holders of all voting rights of Panhelux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred thirty-seven thousand one hundred fifty Euro and twenty-two cents (EUR 137,150.22), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.460 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 26 June 2014, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles have been amended for the last time on 18 August 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary.

Such appearing persons, acting in their above stated capacity, have required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand seven hundred forty-six Euro and sixty-six cents (EUR 9,746.66) so as to raise it from its amount of one hundred thirty-seven thousand one hundred fifty Euro

and twenty-two cents (EUR 137,150.22) to one hundred forty-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 146,896.88) by the issue of two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A1 shares, two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A2 shares, two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A3 shares, two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A4 shares, sixteen thousand six hundred sixty-seven (16,667) new class B1 shares, sixteen thousand six hundred sixty-seven (16,667) new class B2 shares, thirty-six thousand nine hundred eighty-eight (36,988) new class P1 shares and thirty-six thousand nine hundred eighty-eight (36,988) new class P2 shares, paid up through contributions in kind and in cash, together with an aggregate share premium in an amount of three million twelve thousand one hundred eighty-five Euros (EUR 3,012,185.-). Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of the Company.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand seven hundred forty-six Euro and sixty-six cents (EUR 9,746.66) so as to raise it from its amount of one hundred thirty-seven thousand one hundred fifty Euro and twenty-two cents (EUR 137,150.22) to one hundred forty-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 146,896.88) by the issue of two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A1 shares, two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A2 shares, two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A3 shares, two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A4 shares, sixteen thousand six hundred sixty-seven (16,667) new class B1 shares, sixteen thousand six hundred sixty-seven (16,667) new class B2 shares, thirty-six thousand nine hundred eighty-eight (36,988) new class P1 shares and thirty-six thousand nine hundred eighty-eight (36,988) new class P2 shares (the "New Shares"), paid up through contributions in kind and in cash, together with an aggregate share premium in an amount of three million twelve thousand one hundred eighty-five Euros (EUR 3,012,185.-).

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed and paid in as follow:

1. Robert Allen Piconi of Via alla Fontana 23A, 6977 Ruvigliana, Lugano, Switzerland who was born in San Diego on 19 June 1970, here represented by Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy signed under private seal, which proxy, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities, declares to subscribe to two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A1 shares, two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A2 shares, two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A3 shares, two hundred sixteen thousand eight hundred thirty-nine (216,839) new class A4 shares, thirteen thousand twenty-one (13,021) new class B1 shares, thirteen thousand twenty-one (13,021) new class B2 shares, thirty-six thousand nine hundred eighty-eight (36,988) new class P1 shares and thirty-six thousand nine hundred eighty-eight (36,988) new class P2 shares, together with an aggregate share premium of three million four hundred forty-five Euros (EUR 3,000,445.-), allocated as follows between the share premium accounts: eighty-five thousand fifty-seven Euros (EUR 85,057.-) attached pro rata to the Class A Shares, forty-one thousand nine hundred twenty-eight Euros (EUR 41,928.-) attached pro rata to the Class B Shares and two million eight hundred seventy-three thousand four hundred sixty Euros (EUR 2,873,460.-) attached pro rata to the Preference Shares, for a total issue price of three million ten thousand one hundred eighteen Euros and seventy-four cents (EUR 3,010,118.74), paid through a contribution in kind, consisting of a claim in an amount of three million ten thousand one hundred eighteen Euros and seventy-four cents (EUR 3,010,118.74) (the "Contribution in Kind").

2. Vincenzo Campanale, of Via Merlinia 5a, 6962, Viganello, Lugano, Switzerland, born on 7 October 1974 in Milan (Italy), here represented by Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy signed under private seal on 15th August 2014, which proxy, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities, declares to subscribe to two thousand eighty-four (2,084) new class B1 shares, and two thousand eighty-four (2,084) new class B2 shares, together with an aggregate share premium of six thousand seven hundred ten Euros (EUR 6,710.-) attached pro rata to the Class B Shares premium account, for a total issue price of six thousand seven hundred fifty-one Euros and sixty-eight cents (EUR 6,751.68) paid through a contribution in cash.

3. Dimitris Kotsovolis of Purasca Inferiore 64, 6889, Purasca, Switzerland who was born in Athens on 16 January 1969, here represented by Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy signed under private seal, which proxy, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities, declares to subscribe to one thousand five hundred sixty-two (1,562) new class B1 shares, and one thousand five hundred sixty-two (1,562) new class B2 shares, together with an aggregate share premium of five thousand thirty Euros (EUR 5,030.-) attached pro rata to the Class B Shares premium account, for a total issue price of five thousand sixty-one Euros and twenty-four cents (EUR 5,061.24) paid through a contribution in cash.

The contributions in cash of the subscribers referred to under 2 and 3 are together referred to as the "Contributions in Cash".

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at three million ten thousand one hundred eighteen Euros and seventy-four cents (EUR 3,010,118.74) on the basis of a valuation report from the board of managers of the Company dated 19 August 2014, certifying the valuation of the Contribution in Kind as of 19 August 2014 (the "Valuation Report"). A copy of the Valuation Report has been provided to the notary.

The proof that the amount of eleven thousand eight hundred and twelve Euro and ninety-two cents (EUR 11,812.92) corresponding to the Contribution in Cash is at the disposal of the Company has been of shown to the undersigned Notary.

The total amount of the capital increase amounting to three million twenty-one thousand nine hundred thirty-one Euros and sixty-six cents (EUR 3,021,931.66) is allocated as follows: nine thousand seven hundred forty-six Euro and sixty-six cents (EUR 9,746.66) is allocated to the share capital of the Company and three million twelve thousand one hundred eighty-five Euros (EUR 3,012,185.-) is allocated to the share premium accounts of the Company (out of which an amount of eighty-five thousand fifty-seven Euros (EUR 85,057.-) is attached pro rata to the Class A Shares, fifty-three thousand six hundred sixty-eight Euros (EUR 53,668.-) is attached pro rata to the Class B Shares and two million eight hundred seventy-three thousand four hundred sixty Euros (EUR 2,873,460.-) is attached pro rata to the Preference Shares).

Further to the above subscriptions and payments, Vincenzo Campanale, Dimitris Kotsovolis and Robert Allen Piconi are together referred to as the "New Shareholders" of the Company and shall resolve on the below resolutions. The New Shareholders are expressly accepted as new shareholders of the Company in accordance with article 189 of the law on commercial companies of 10 August 1915.

Third resolution

The Shareholders and the New Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles further to the above resolutions to reflect the capital increase, which shall now read as follows:

" Art. 5.

5.1 The share capital of the Company is one hundred forty-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 146,896.88) divided into:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) initial ordinary shares (the "Initial Ordinary Shares");
 - two million nine hundred thirty-one thousand two hundred eighty-one (2,931,281) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Shares");
 - two million nine hundred thirty-one thousand two hundred seventy-five (2,931,275) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Shares");
 - two million nine hundred thirty-one thousand two hundred seventy-five (2,931,275) class A3 ordinary shares (the "Class A3 Shares");
 - two million nine hundred thirty-one thousand two hundred seventy-five (2,931,275) class A4 ordinary shares (the "Class A4 Shares");
 - nineteen thousand seven hundred ninety-one (19,791) class B1 ordinary shares (the "Class B1 Shares");
 - nineteen thousand seven hundred ninety-one (19,791) class B2 ordinary shares (the "Class B2 Shares");
 - three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) class C1 ordinary shares (the "Class C1 Shares");
 - three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) class C2 ordinary shares (the "Class C2 Shares");
 - five hundred thousand (500,000) class P1 preference shares (the "Class P1 Shares");
 - five hundred thousand (500,000) class P2 preference shares (the "Class P2 Shares");
- each having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01).

The ordinary shares of class A1 to A4 are hereinafter referred to as the "Strip Ordinary Shares", the ordinary shares of class B1, B2, C1 and C2 are hereinafter referred to as the "Sweet Ordinary Shares" (the Strip Ordinary Shares and the Sweet Ordinary Shares being hereafter referred to as the "Ordinary Shares"), and the preference shares of class P1 and P2 are hereinafter referred to as the "Preference Shares".

Any Shares of the Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares and Class A4 Shares are referred to as the "A Shares", any Shares of the Class B1 Shares and Class B2 Shares are referred to as the "B Shares"; any Shares of the Class C1 Shares and Class C2 Shares are referred to as the "C Shares".

In these Articles, "Share" or "Shares" means any or all of the above classes of shares, "Class of Shares" or "Classes of Shares" means the classes of Ordinary Shares and of Preference Shares, and "Shareholder" or "Shareholders" means any or all of the holders at the relevant time of the Shares."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1. Panthelux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de un million quarante mille euros (1.040.000,- EUR), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.979, représentée par Gianpiero SADDI, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

2. Stephen James Tuddenham, résidant à 76 Pear Tree Lane, Newbury RG14 2LY né à Cuckfield le 31 janvier 1980, représentée par Gianpiero SADDI, employé, en vertu d'une procuration donnée à Londres.

3. Jason Richard Long résidant à Hideaway Corner, Edwardstone, Sudbury C010 5PT né à Sudbury le 20 février 1968, représentée par Gianpiero SADDI, employé, en vertu d'une procuration donnée à Londres.

4. Stephen Carr Hodgson résidant à 41 Southview Avenue, Caversham, Reading RG4 5AD né à Bishop Auckland le 17 avril 1967, représentée par Gianpiero SADDI, employé, en vertu d'une procuration donnée à Londres.

5. P5 Sub L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Gianpiero SADDI, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

6. Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

7. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

8. Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

9. P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178 072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dûment représenté par Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

10. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les associés (les "Associés") détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Panthelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent trente-sept mille cent cinquante Euro et vingt-deux centimes (137.150,22 EUR) ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.460 et constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer en date du 26 juin 2014, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts ont été modifiés depuis lors par un acte en date du 18 août 2014 par un acte du notaire soussigné.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle il agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille sept cent quarante-six Euro et soixante-six centimes d'euro (9.746,66 EUR) afin de porter son montant actuel de cent trente-sept mille cent cinquante Euro et vingt-

deux centimes d'euro (137.150,22 EUR) à cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-seize Euro et quatre-vingt-huit centimes d'euro (146.896,88 EUR) par l'émission de deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A4, seize mille six cent soixante-sept (16.667) nouvelles parts sociales de catégorie B1, seize mille six cent soixante-sept (16.667) nouvelles parts sociales de catégorie B2, trente-six mille neuf cent quatre-vingt-huit (36.988) nouvelles parts sociales de catégorie P1, trente-six mille neuf cent quatre-vingt-huit (36.988) nouvelles parts sociales de catégorie P2, payées par apports en nature et en numéraire, avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions douze mille cent quatre-vingt-cinq Euros (3.012.185,- EUR). Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille sept cent quarante-six Euro et soixante-six centimes d'euro (9.746,66 EUR) afin de porter son montant actuel de cent trente-sept mille cent cinquante Euro et vingt-deux centimes d'euro (137.150,22 EUR) à cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-seize Euro et quatre-vingt-huit centimes d'euro (146.896,88 EUR) par l'émission de deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A4, seize mille six cent soixante-sept (16.667) nouvelles parts sociales de catégorie B1, seize mille six cent soixante-sept (16.667) nouvelles parts sociales de catégorie B2, trente-six mille neuf cent quatre-vingt-huit (36.988) nouvelles parts sociales de catégorie P1, trente-six mille neuf cent quatre-vingt-huit (36.988) nouvelles parts sociales de catégorie P2 (les "Nouvelles Parts Sociales"), payées par apports en nature et en numéraire, avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions douze mille cent quatre-vingt-cinq Euros (3.012.185,- EUR).

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites comme suit:

1. Robert Allen Piconi résidant à Via alla Fontana 23A, 6977 Ruvigliana, Lugano, Switzerland né à San Diego le 19 juin 1970, ici représenté par Gianpiero SADDI, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare souscrire à deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux cent seize mille huit cent trente-neuf (216.839) nouvelles parts sociales de catégorie A4, treize mille vingt et un (13.021) nouvelles parts sociales de catégorie B1, treize mille vingt et un (13.021) nouvelles parts sociales de catégorie B2, trente-six mille neuf cent quatre-vingt-huit (36.988) nouvelles parts sociales de catégorie P1, trente-six mille neuf cent quatre-vingt-huit (36.988) nouvelles parts sociales de catégorie P2, avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions quatre cent quarante-cinq Euros (3.000.445,-EUR) alloué comme suit entre les comptes de prime d'émission: quatre-vingt-cinq mille cinquante-sept Euros (85.057,- EUR) est attaché pro rata aux parts sociales de catégorie A, quarante et un mille neuf cent vingt-huit Euros (41.928,- EUR) est attaché pro rata aux parts sociales de catégorie B et deux millions huit cent soixante-treize mille quatre cent soixante Euros (2.873.460,- EUR) est attaché pro rata aux parts sociales de catégorie préférentielles, pour un prix d'émission total de trois millions dix mille cent dix-huit Euros et soixante-quatorze centimes d'euro (3.010.118,74 EUR), payé par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trois millions dix mille cent dix-huit Euros et soixante-quatorze centimes d'euro (3.010.118,74 EUR) ("Apport en Nature").

2. Vincenzo Campanale résidant à Via Merlina 5a, 6962 Viganello, Luganom Suisse, né à Milan le 7 octobre 1974, ici représenté par Gianpiero SADDI, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 15 août 2014, laquelle procuration signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare souscrire à deux mille quatre-vingt-quatre (2.084) nouvelles parts sociales de catégorie B1 et deux mille quatre-vingt-quatre (2.084) nouvelles parts sociales de catégorie B2, avec une prime d'émission de six mille sept cent dix Euros (6.710,- EUR) attaché au parts sociales de catégorie B, pour un prix d'émission total de six mille sept cent cinquante et un Euros et soixante-huit centimes d'euro (6.751,68 EUR) payé par un apport en numéraire.

3. Dimitris Kotsovolis résidant à Purasca Inferiore 64, 6889, Purasca, Suisse né à Athènes le 16 janvier 1969, ici représenté par Gianpiero SADDI, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare souscrire à mille cinq cent soixante-deux (1.562) nouvelles parts sociales de catégorie B1 et mille cinq cent soixante-deux (1.562) nouvelles parts sociales de catégorie B2, avec une prime d'émission de cinq mille trente Euros (5.030,- EUR) attaché au parts sociales de catégorie B, pour un prix d'émission total de cinq mille soixante et un Euros et vingt-quatre centimes d'euro (5.061,24 EUR) payé par un apport en numéraire.

Les apports en numéraires détaillés sous les points 2 et 3 sont ensemble définis comme les "Apports en Numéraire".

La valeur totale de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à trois millions dix mille cent dix-huit Euros et soixante-quatorze centimes d'euro (3.010.118,74 EUR) sur la base d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté du 19 août 2014, attestant l'évaluation de l'Apport en Nature à la date du 19 août 2014 (le "Rapport d'Evaluation"). Une copie du Rapport d'Evaluation a été remise au notaire.

La preuve que le montant de onze mille huit cent douze Euros et quatre-vingt-douze centimes d'euro (11.812,92 EUR) est à la disposition de la Société a été rapportée au notaire soussigné.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élevant à trois millions vingt et un mille neuf cent trente et un Euros et soixante-six centimes d'euro (3.021.931,66 EUR) est affecté comme suit: un montant de neuf mille sept cent quarante-six Euro et soixante-six centimes d'euro (9.746,66 EUR) est alloué au capital social de la Société et un montant de trois millions douze mille cent quatre-vingt-cinq Euros (3.012.185,- EUR) est alloué aux comptes de prime d'émission de la Société (de ce montant, un montant de quatre-vingt-cinq mille cinquante-sept Euros (85.057,- EUR) est attaché pro rata aux parts sociales de catégorie A, cinquante-trois mille six cent soixante-huit Euros (53.668,- EUR) est attaché pro rata aux parts sociales de catégorie B et deux millions huit cent soixante-treize mille quatre cent soixante Euros (2.873.460,- EUR) est attaché pro rata aux parts sociales de catégorie préférentielles).

Suite aux souscriptions et paiements ci-dessus, Vincenzo Campanale, Dimitris Kotsovolis et Robert Allen Piconi sont définis comme les "Nouveaux Associés" de la Société et doivent délibérer sur les résolutions ci-dessous. Les Nouveaux Associés sont expressément acceptés en tant que nouveaux associés de la Société conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915, tel que modifiée.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés et les Nouveaux Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, qui se lira désormais comme suit:

" Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-seize Euro et quatre-vingt-huit centimes d'euro (146.896,88 EUR) divisé en:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires initiales (les "Parts Sociales Ordinaires Initiales");
 - deux millions neuf cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-un (2.931.281) parts sociales ordinaires de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1 ");
 - deux millions neuf cent trente et un mille deux soixante-quinze (2.931.275) parts sociales ordinaires de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2 ");
 - deux millions neuf cent trente et un mille deux soixante-quinze (2.931.275) parts sociales ordinaires de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3 ");
 - deux millions neuf cent trente et un mille deux soixante-quinze (2.931.275) parts sociales ordinaires de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4 ");
 - dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (19.791) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1 ");
 - dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (19.791) parts sociales ordinaires de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2 ");
 - trois cent trente-sept mille cinq cent (337.500) parts sociales ordinaires de catégorie C1 (les "Parts Sociales de Catégorie C1 ");
 - trois cent trente-sept mille cinq cent (337.500) parts sociales ordinaires de catégorie C2 (les "Parts Sociales de Catégorie C2 ");
 - cinq cent mille (500.000) parts sociales préférentielles de catégorie P1 (les "Parts Sociales de Catégorie P1");
 - cinq cent mille (500.000) parts sociales préférentielles de catégorie P2 (les "Parts Sociales de Catégorie P2");
- ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01).

Les parts sociales ordinaires de catégorie A1 à A4 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Ordinaires Strip", les parts sociales ordinaires de catégorie B1, B2, C1 et C2 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Ordinaires Sweet" (les Parts Sociales Ordinaires Strip et les Parts Sociales Ordinaires Sweet ensemble dénommées les "Parts Sociales Ordinaires") et les parts préférentielles de catégorie P1 à P2 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Préférentielles".

Dans les présents Statuts, "Part Sociale" ou "Parts Sociales" signifie certaines ou toutes les catégories de parts sociales ci-dessus, "Catégorie de Parts Sociales" ou "Catégories de Parts Sociales" signifie certaines ou toutes les catégories de parts sociales ordinaires et préférentielles ci-dessus, et "Associé" ou "Associés" signifie certains ou tous les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales."

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39376. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142990/357.

(140162067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Prime Credit 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 190.097.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Anacap Credit Opportunities II Limited, a Guernsey limited company whose registered office is at PO Box 60, Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF, registered with the Guernsey Registry under the number 53828,

represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Prime Credit 9 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests and the investment in, the acquisition and the disposal of, the granting of and the retaining, by way of securitisation or otherwise, (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations,

credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any assistance of any kind to the undertakings (which for the avoidance of doubt shall include partnerships) in which the Company has a participating interest or which have a participating interest in the Company or which form a part of the group of companies to which the Company belongs including, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any such undertakings' obligations and debts.

The Company may also: (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs; (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with or for the purposes listed under the preceding paragraphs; and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company shall not enter into a transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity which is reserved to companies which have a specific licence to do so.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's

interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Ar. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of the month of April of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
Anacap Credit Opportunities II Limited, mentioned above	12,500	EUR 12,500.-
Total:	12,500	EUR 12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2014.

Resolutions of the sole shareholder

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Ms Audrey Lewis, born in Glasgow, Scotland, United Kingdom, on 28 August 1968, with professional address at 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler-la-Tour, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Hugo Neuman, born in Amsterdam, the Netherlands, on 21 October 1960, with professional address at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Malcolm Lindsay Wilson, born in Nairobi, Kenya on 10 April 1957, with professional address at Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the proxy holder of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le huit septembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AnaCap Credit Opportunities II Limited, une société constituée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à R PO Box 60, Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF, enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 53828,

représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Prime Credit 9 S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est l'acquisition et la détention directe et indirecte de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, et l'investissement, l'acquisition, la disposition, l'octroi et la détention par moyen de titrisation ou tout autre moyen (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute forme d'assistance aux entreprises (incluant les sociétés de personnes avec ou sans personnalité morale telles que les partnerships) dans lesquelles la Société détient une participation ou qui détiennent une participation dans la Société ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, incluant notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles desdites entreprises.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

L'objet de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées qui sont réservées aux sociétés qui ont une autorisation spécifique à cet effet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour d'avril de chaque année, à onze heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
AnaCap Credit Opportunities II Limited, mentionnée ci-dessus	12.500	EUR 12.500,-
Total:	12.500	EUR 12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Résolutions de l'associé unique

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Mme Audrey Lewis, née à Glasgow, Ecosse, Royaume-Uni, le 28 août 1968, ayant son adresse professionnelle à 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler-la-Tour, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Hugo Neuman, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, ayant son adresse professionnelle à 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Malcolm Lindsay Wilson, né à Nairobi, Kenya le 10 avril 1957, ayant son adresse professionnelle à Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42126. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143001/592.

(140162278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.466.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 16 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014142748/12.

(140161933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Molex Foreign Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 190.105.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of August.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Molex Foreign Holdings, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Companies Register of Bermuda under number 49368,

here represented by Sophie Henryon, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on August 25, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Molex Foreign Investments II S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favorable vote of one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding

if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Molex Foreign Holdings, L.P., prenamed, subscribes forty thousand (40.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, and pays them up in the aggregate amount of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00), together with a share premium in the amount of one billion six hundred seventy-nine million eight hundred ninety seven thousand two hundred thirty-five United States Dollars (USD 1.679.897.235,00), by contribution in kind in the aggregate amount of one billion six hundred seventy-nine million nine hundred thirty-seven thousand two hundred thirty-five United States Dollars (USD 1.679.937.235,00) consisting in twenty-five (25) shares, numbered 26 up to and including 50, representing 50% of the share capital of Molex Foreign Holdings B.V., a limited liability company established and existing under the laws of the Netherlands, and which shares are held by Molex Foreign Holdings, L.P., prenamed (the Shares).

Evidence of the contributions' existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind have been given by:

- a balance sheet dated August 25, 2014 of Molex Foreign Holdings, L.P., prenamed, "certified true and correct" by its management company;

- a contribution declaration of Molex Foreign Holdings, L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Shares.

Effective implementation of the contribution

It appears from the aforementioned contribution declaration of Molex Foreign Holdings, L.P., that:

- it is the sole unrestricted owner of the Shares and possesses the power to dispose of them, the latter being legally and conventionally freely transferable;
- the Shares have consequently not been transferred and no legal or natural person other than Molex Foreign Holdings, L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Shares;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 7,000.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. John O'Brien, company manager, born on July 26, 1960 in Dublin, Ireland, with professional address at Shannon Industrial Estate, Shannon, County Clare, Ireland; and
- Mr. Arthur O'Dea, company manager, born on December 26, 1960 in Limerick, Ireland, with professional address at Shannon Industrial Estate, Shannon, County Clare, Ireland.

Category B managers:

- Mr. Fatah Boudjelida, jurist, born on October 13, 1974 in Strasbourg, France, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Alain Peigneux, company manager, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Molex Foreign Holdings, L.P., un limited partnership établi et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 49368,

ici représenté par Sophie Henryon, employée, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 25 août 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Molex Foreign Investments II S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, suivant les exigences des dispositions alors applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut avoir des bureaux et succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante-mille Dollars Américains (USD 40.000,00) représenté par quarante-mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondateurs de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondateur de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondateur de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondateur de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités des conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédent peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Molex Foreign Holdings, L.P., prénommé, souscrit les quarante-mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, et les libère entièrement pour leur valeur totale d'un montant de quarante-mille Dollars Américains (USD 40.000,00) ensemble avec une prime d'émission d'un milliard six cent soixante-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent trente-cinq Dollars Américains (USD 1.679.897.235,00), par apport en nature d'un montant total d'un milliard six cent soixante-dix-neuf millions neuf cent trente-sept mille deux cent trente-cinq Dollars Américains (USD 1.679.937.235,00) de vingt-cinq (25) parts sociales, numérotées de 26 à 50 (inclus), représentant la moitié (50%) du capital social de Molex Foreign Holdings B.V., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois des Pays-Bas, lesquelles parts sociales sont détenues par Molex Foreign Holdings, L.P., prénommée, (les Parts Sociales).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 25 août 2014 de Molex Foreign Holdings, L.P., prénommée, certifié «sincère et véritable» par son associé commandité;
- une déclaration d'apport de Molex Foreign Holdings, L.P., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions des Parts Sociales apportées.

Réalisation effective de l'apport

Il résulte de la prédite déclaration d'apport de Molex Foreign Holdings, L.P., prénommée, que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions des Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Parts Sociales n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Molex Foreign Holdings, L.P., prénommée, ne détient de droit sur les Parts Sociales;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Parts Sociales apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 7.000,-.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. John O'Brien, gérant de société, né le 26 juillet 1960 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle à Shannon Industrial Estate, Shannon, County Clare, Irlande; et
- M. Arthur O'Dea, gérant de société, né le 26 décembre 1960 à Limerick, Irlande, ayant son adresse professionnelle à Shannon Industrial Estate, Shannon, County Clare, Irlande.

Gérants de catégorie B:

- M. Fatah Boudjelida, juriste, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- M. Alain Peigneux, gérant de société, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg

2. L'adresse du siège social est fixée au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 28 août 2014. Relation: EAC/2014/11584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014142930/385.

(140162665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Vortec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 190.092.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Global Administration Services (Luxembourg) S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 57.147,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Vortec S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120.000,- EUR), représenté par cent vingt (120) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et d'un administrateur ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois de mai à 18.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;

- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société "Global Administration Services (Luxembourg) S.A.", pré qualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt mille euros (120.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.250,- EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Nicolas SCHINTGEN, retraité, né à Luxembourg, le 27 avril 1936, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

b) Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

c) Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né à Ninove (Belgique) le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Monsieur Marc SCHINTGEN est nommé président du conseil.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2020.

Troisième résolution

Est nommé administrateur délégué:

Monsieur Nicolas SCHINTGEN, retraité, né à Luxembourg, le 27 avril 1936, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe

L'administrateur délégué est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2020.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.567.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2020.

Cinquième résolution

L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2014. Relation GRE/2014/3573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014143139/225.

(140162195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Reinet Fund Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.351.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 9 septembre 2014

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 9 septembre 2014 a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

Monsieur Johann RUPERT

Monsieur Alan GRIEVE

Monsieur Josua MALHERBE

Monsieur Eloy MICHOTTE

Monsieur Swen Henrik GRUNDMANN

Madame Diane LONGDEN

Le mandat d'administrateur de Monsieur Frederick MOSTERT n'a pas été renouvelé.

L'assemblée a décidé d'élire Monsieur Frederik Wilhelm van Zyl, résidant professionnellement au 15, Hill Street, W1J 5QT, London, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'assemblée a également décidé de renommer BDO Audit, Société Anonyme en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2014144391/24.

(140164071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.
